Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 février 2021

Le conseil municipal, dûment convoqué pour le jeudi 25 février 2021 à 20 heures s'est réuni en session ordinaire avec pour ordre du jour :

Ordre du jour :

1) Présentation par le Conseil Départemental des pistes d'amélioration pour le parcellaire agricole
2) Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
3) Validation des décisions du maire
4) Présentation du compte administratif 2020 (budget communal)
5) Vote du compte administratif et compte de gestion 2020 (si réception du compte de gestion à la date du conseil)
6) Nomination de deux référents « Compost »
7) Présentation de l'étude d'inventaire des zones humides sur la commune
8) Questions diverses

Etaient présents ou représentés : (10 présents – 11 votants)
M. DUGNAS Sébastien, Mme ECHALIER Marilyn, Mme CAVATZ Marie-France, Mme GRAZON Roseline, M. FOUGERE Gilles, M. FAURIAT Jonathan, Mme RODRIGUEZ Sandrine, M. FONTENETTE Alexis, M. GUILLY Philippe et M. VAISSE Bernard ;
Absent représenté : M. BONNET Christian représenté par M. DUGNAS Sébastien
Absents :
Secrétaire de séance : Mme ECHALIER Marilyn

Présentation par le Conseil départemental des pistes d'amélioration pour le parcellaire agricole

Présentation par les services du département de 2 pistes d'amélioration foncières. L'évolution du monde agricole et donc des exploitations, veut que l'on optimise les dépenses. Cela passe par un regroupement du parcellaire. 2 options sont envisageables :

- l'aménagement foncier,
- les échanges amiables.

Dans le cas de l'aménagement foncier, la procédure est initiée par la municipalité à travers une délibération d'engagement de cette démarche. Par la suite se sont les agents du département qui prennent en charge le déroulement des opérations. Le coût total de cette restructuration est à charge du département. Seuls les aménagements de haies, chemins ou autre sont à la charge de la commune et subventionnables à 70% par le département.
Dans le cas des échanges amiables, cela passe par la volonté des exploitants et des propriétaires de regrouper leurs parcelles afin d'optimiser les coûts liés à la dispersion des terres. Cette procédure est plus souple et basée sur le vonlontariat.

Approbation du procès-verbal précédent (réunion du 06/01/2021)

Lecture est donnée du Procès-verbal du conseil municipal du 6 janvier 2021
Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Délibération n°2021-06
Objet : **Décision du maire : validation**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délégation accordée à M. le Maire par les délibérations 2014-17 et 2019-43 du Conseil Municipal de Brousse,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision 2021-01 : signature du devis auprès de la Société SOLUTION DEPANNAGE pour l'acquisition d'un nouvel équipement informatique qui comprend la fourniture d'un poste informatique avec écran, clavier, souris, suite bureautique, installation des logiciels, récupération des données existantes, paramétrages, test et contrôle pour un montant de 847,50 € HT soit 1 017,00 € TTC.

Décision 2021-02 : signature du devis auprès des Ets ORONA, pour le dépannage de l'ascenseur pour un montant de 681,60 € HT, soit 817,92 € TTC.

Décision 2021-03 : Adoption de l'avenant au devis 259824 de l'entreprise JLM Déco dans le cadre des travaux d'investissement pour la réhabilitation du bar-restaurant de la commune pour un montant supplémentaire de 165,59 € HT, soit 198,71 € TTC.

Décision 2021-04 : Adoption de l'avenant au devis 002666 de l'entreprise MOREL dans le cadre des travaux d'investissement pour la réhabilitation du bar-restaurant de la commune pour un montant supplémentaire de 1000,00 € HT, soit 1200,00 € TTC.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 26/02/2021

Délibération n°2021-07
Objet : **Acquisition matériel informatique – engagement de la dépense d'investissement**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après validation de la décision du maire,
Considérant que l'acquisition de ce matériel informatique auprès de la société SOLUTION DEPANNAGE est nécessaire et que cette dernière soit réalisée avant l'adoption du budget primitif 2021 ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- Décide de retenir la proposition financière de SOLUTION DEPANNAGE pour un montant total de 847,50 € HT qui comprend la fourniture d'un poste informatique avec écran, clavier, souris, suite bureautique, installation des logiciels, récupération des données existantes, paramétrages, test et contrôle ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires ;
- Dit que ces dépenses seront engagées avant adoption du budget communal 2021 et imputées en section d'investissement à l'article 2183.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 26/02/2021

Délibération n°2021-08
Objet : **Réhabilitation du bar-restaurant – validation des avenants**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après validation des décisions du maire,
Considérant que les avenants sont nécessaires pour l'aboutissement du projet de réhabilitation du bar-restaurant de la commune auprès des sociétés JLM Déco et MOREL Electricité ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- Décide de valider l'avenant des Etablissements JLM Déco pour un montant supplémentaire de 165,59 € HT portant le montant total HT du devis à 337,48 € ;
- Décide de valider l'avenant de l'entreprise MOREL Electricité pour un montant supplémentaire de 1000,00 € HT portant le montant total HT du devis à 4935,00 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires ;
- Dit que ces dépenses sont inscrites en reste à réaliser de l'année 2020 sur le budget communal 2021et imputées en section d'investissement à l'article 231.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 26/02/2021

Présentation du compte administratif 2020

Monsieur le maire donne lecture du compte administratif 2020 qui se résume ainsi :

Résultat 2020 du budget communal (Compte administratif)		
Résultats 2020	Investissement	Fonctionnement
Mandats émis en 2020 (dépenses)	23 057,76	223 144,45
Titre émis en 2020 (recettes)	87 951,36	297 135,22
Résultat de l'exercice sans le report N-1	64 893,60	73 990,77
Report N-1	5 075,74	50 000,00
Résultat de l'exercice 2020	**69 969,34**	**123 990,77**
Excédent de clôture 2020 avant intégration des RAR	**193 960,11**	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	43 184,00	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	18 969,00	
Résultat définitif de l'exercice 2020	**169 745,11**	

Vote du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020

Le vote du compte administratif 2020 est reporté au prochain conseil municipal, dans l'attente de recevoir le compte de gestion définitif établi par le Service de Gestion Comptable d'Ambert.

Délibération 2021-09
Objet : **Autorisation d'engagement d'une dépense d'investissement préalablement au vote du budget 2021**

Monsieur le Maire indique que selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
Ainsi, dans l'attente du vote du Budget primitif 2021, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas pénaliser l'avancement de l'étude engagée dans le cadre du projet d'investissement de rénovation intérieure de l'église de Brousse.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits, soit :

- Chapitre 20 4569,14 x 25 % = 1142 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 26/02/2021

Délibération 2021-10
Objet : **Désignation de deux référents pour l'opération « Compost »**

Suite à la réunion d'échanges concernant la gestion des déchets organiques sur la commune avec le service Déchets de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, il serait nécessaire de désigner deux référents pour l'opération « Compost ».
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne :

- 1er référent : Mme GRAZON Roseline
- 2ème référent : M. FOUGERE Gilles

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 26/02/2021

Présentation de l'étude d'inventaire des zones humides sur la commune : un point est fait sur l'étude engagée et la cartographie des zones humides inventoriées sur la commune.

Questions diverses

Echange avec La Poste : présentation du projet d'adressage sur la commune, dont le coût à charge pour la commune et les subventions possibles. Le conseil municipal demande si ce projet d'adressage ne peut pas être réalisé par la commune sans passer par La Poste en raison du coût élevé.

Site internet : une présentation du nouveau site va être faite prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.